



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120265

**PERSONNEL MUNICIPAL – TECHNICIENS - REGIME INDEMNITAIRE –
MODIFICATION DE L'ANNEXE DE LA DELIBERATION DU 8 MARS 2010
MODIFIEE**

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
02 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**PERSONNEL MUNICIPAL – TECHNICIENS - REGIME
INDEMNITAIRE – MODIFICATION DE L'ANNEXE DE LA
DELIBERATION DU 8 MARS 2010 MODIFIEE**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Conformément au décret 2010-1357 du 9 novembre 2010, les techniciens territoriaux ont bénéficié d'une réforme statutaire qui a pris effet au 1er décembre 2010.

Dans le cadre de cette réforme, et en l'absence de régime indemnitaire applicable au nouveau cadre d'emplois, le Conseil municipal, par délibération en date du 21 janvier 2011, a décidé le maintien, à titre provisoire, aux techniciens territoriaux et aux agents non titulaires assimilés, des montants indemnitaires qu'ils percevaient précédemment.

Ce processus prévu par la réglementation a cependant conduit certains agents reclassés dans le même nouveau grade à percevoir un régime indemnitaire différent.

Le décret 2011-540 du 17 mai 2011 a donné la possibilité aux employeurs de corriger cette particularité. Une concertation a donc été engagée avec les partenaires sociaux et après avis du CTP, il apparaît nécessaire de modifier le régime indemnitaire des techniciens territoriaux conformément aux nouvelles dispositions.

Il est donc proposé de modifier l'annexe à la délibération du 8 mars 2010 relative au régime indemnitaire des agents de la Ville de Niort dans sa partie relative aux techniciens conformément au tableau ci-dessous.

Grades	Indemnité Spécifique de Service (1)			Prime de Service et de Rendement (2)	
	Base annuelle	Taux	Coefficient de Modulation	Base annuelle	Coefficient de Modulation
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	361,90 €	16	1	1400 €	0,898
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	361,90 €	16	1	1289 €	0,318
Technicien	361,90 €	8	1	986 €	1,750

(1) : Décret 2003-799 du 25 août 2003

(2) : Décret 2009-1558 du 15 décembre 2009

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la modification de l'annexe de la délibération du 8 mars 2010 dans sa partie relative aux techniciens avec effet du 1^{er} juin 2012.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué
Signé
Jean-Louis SIMON